N° 34

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 28 AVRIL 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 6 mai 1959.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à inviter le Gouvernement à venir en **aide** *aux* **viticulteurs sinistrés** *par les gelées du printemps 1959.*

PRÉSENTÉE

Par MM. Marc PAUZET, Max MONICHON, Georges PORTMANN, Raymond BRUN et Charles SINSOUT

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La viticulture girondine est à nouveau frappée par de sévères gelées qui, ces jours derniers, ont détruit une importante partie de la récolte.

Cette calamité de gel, qui frappe certains vignobles pour la quatrième fois depuis 1956, entraîne la ruine des viticulteurs sinistrés et justifie une aide matérielle permettant à ceux-ci d'assurer la marche de leur exploitation, mais aussi une aide morale par un geste de solidarité indispensable.

En conséquence, nous vous demandons d'adopter la proposition de résolution ci-dessous :

PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Sénat invite le Gouvernement à venir en aide aux viticulteurs sinistrés par les gelées du printemps 1959 :

1° En leur permettant de bénéficier des avantages prévus, en faveur des sinistrés, par la loi du 8 août 1950 ;

2° En assurant un financement suffisant de la section viticole du Fonds national de solidarité agricole, afin que celle-ci puisse prendre en charge le maximum des annuités des prêts consentis à ces sinistrés au titre de la loi susvisée.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Prix : 30 francs.